

## **GRAND QUARTIER GÉNÉRAL**

Service de l'accès et de la protection de l'information 1701, rue Parthenais, UO 3210 Montréal (Québec) H2K 3S7

Notre référence : 2107 039

Le 20 août 2021

OBJET: Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et

sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant des échanges

courriel

Madame.

Nous avons effectué l'étude de votre demande reçue le 6 juillet 2021. À la suite d'une discussion téléphonique en date du 7 juillet 2021, nous comprenons que vous désirez obtenir :

« Tout échange courriel impliquant l'adresse courriel de Guy Lapointe entre le 10 et le 24 juillet 2020, et ce, relativement à l'affaire Martin Carpentier ».

Nous vous transmettons, ci-joint, les échanges courriel repérés que la Loi sur l'accès nous permet de vous communiquer.

Cependant, nous ne pouvons vous communiquer tous les renseignements demandés sans le consentement des personnes impliquées, en raison des articles 53, 54 et 59 de la *Loi sur l'accès*. La *Loi sur l'accès* prévoit en effet qu'un renseignement personnel est confidentiel, sauf si sa divulgation est autorisée par la personne concernée. De plus, le fait qu'une personne soit décédée et ne puisse plus consentir à la communication de ses renseignements personnels ne modifie pas ce principe sauf pour certaines exceptions prévues à cette loi qui doivent être interprétées restrictivement.

Également, nous devons refuser de donner communication aux documents qui contiennent des renseignements de nature stratégique et confidentielle dont la divulgation serait susceptible d'avoir des incidences sur l'administration de la justice et la sécurité publique (articles 28, paragraphes 2 et 3, et 29 de la *Loi sur l'accès*).

De plus, des renseignements personnels à caractère public ont été caviardés en vertu de l'exception prévue à l'article 57 de la *Loi sur l'accès*. Nous considérons que leur divulgation est de nature à nuire ou à entraver le travail d'un organisme qui en vertu de la loi, est chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime.

Finalement, quant aux rapports d'expertises médico-légales [rapports d'autopsie], le contenu de ceuxci relève de la compétence du ministère de la Sécurité publique (MSP), dont le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale (LSJML) fait partie. Par conséquent, nous vous suggérons d'adresser votre demande au MSP:

https://www.securitepublique.gouv.gc.ca/ministere/acces-information-protection.html

Vous trouverez, ci-joint, les articles de loi et l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la Loi sur l'accès.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

## Original signé

Hamid Feddag pour Émilie Roy Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels De:

À:

Gauthier, Richard

Envoyé:

11 juillet 2020 13:49 Lapointe, Guy (2)

Objet:

FW: TR: (RESTREINT) pour communiquer ASAP

Envoyé depuis mon téléphone intelligent Samsung Galaxy.

----- Message d'origine -----

De: "Rodrigue, Vincent"

Date: 20-07-11 13 h 44 (GMT-05:00)

À: "Gauthier, Richard"

Objet: TR: (RESTREINT) pour communiquer ASAP

**De :** Rodrigue, Vincent

Envoyé: 11 juillet 2020 13:29 À: Bilodeau, Audrey-Anne

Cc : Mathieu, Ann

Objet: (RESTREINT) pour communiquer ASAP

L'alerte Amber qui était en vigueur depuis deux jours prend fin. Cela fait suite à la découverte de deux personnes inanimée dans le secteur de recherche. Tout nous porte à croire qu'il s'agit des deux fillettes qui manquaient à l'appel. Une évaluation de leur état de santé sera faite. Nous demandons toujours aux gens, particulièrement des secteurs de St-Agapit et de St-Apollinaire d'être vigilants puisque nous recherchons toujours activement Martin Carpentier. Toute personne qui aperçoit cet individu ne doit pas intervenir auprès de lui et doit composer le 9-1-1.

De: Michaud, Christian

Envoyé: 11 juillet 2020 13:26

À: Rodrigue, Vincent

Objet: RE: TR: (RESTREINT) proposition fin de l'alerte

Approuvé

Christian Michaud, Capitaine Responsable du Service des enquêtes sur les crimes contre la personne,

### Sûreté du Québec

----- Message d'origine -----

De: "Rodrigue, Vincent"

Date: 20-07-11 13 h 20 (GMT-05:00)

À: "Michaud, Christian"
Cc: "Mathieu, Ann"

Objet: TR: (RESTREINT) proposition fin de l'alerte

Pour approbation

De: Rodrigue, Vincent Envoyé: 11 juillet 2020 13:18

À : Gauthier, Richard Cc : Roberge, Nicolas

Objet: TR: (RESTREINT) proposition fin de l'alerte

L'alerte Amber qui était en vigueur depuis deux jours prend fin. Cela fait suite à la découverte de deux personnes inanimée dans le secteur de recherche. Tout nous porte à croire qu'il s'agit des deux fillettes qui manquaient à l'appel. Une évaluation de leur état de santé sera faite. Nous demandons toujours aux gens, particulièrement des secteurs de St-Agapit et de St-Apollinaire d'être vigilants puisque nous recherchons toujours activement Martin Carpentier. Toute personne qui aperçoit cet individu doit composer le 9-1-1.



### **Audrey-Anne Bilodeau**

Responsable d'équipe intérimaire Service des communications et de la prévention Sûreté du Québec

Bureau : Cellulaire :

www.sq.gouv.qc.ca



**Attention :** Ce courriel, y compris les fichiers joints, est à l'usage exclusif de la personne ou des personnes à qui il a été envoyé, et peut contenir des informations confidentielles ou juridiquement protégées. Si vous n'êtes pas le destinataire prévu, sachez qu'il est strictement interdit de conserver, de divulguer ou de reproduire d'une manière quelconque son contenu. Veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur et supprimer définitivement cet envoi. Nous vous remercions de votre collaboration.

De: Rodrigue, Vincent Envoyé: 14 juillet 2020 21:33 Lapointe, Guy (2) À: FW: Pourapprobation Objet: Envoyé depuis mon téléphone intelligent Samsung Galaxy. ----- Message d'origine -----De: "Rodrigue, Vincent" Date: 20-07-14 9 h 28 p.m. (GMT-05:00) À: "Gauthier, Richard" Objet: FW: Pourapprobation Plus bas Envoyé depuis mon téléphone intelligent Samsung Galaxy. Envoyé depuis mon téléphone intelligent Samsung Galaxy. ----- Message d'origine -----De: "Rodrigue, Vincent" Date: 20-07-14 9 h 23 p.m. (GMT-05:00) À: "Roberge, Nicolas"

Envoyé depuis mon téléphone intelligent Samsung Galaxy.

Objet: Pourapprobation

Opération en cours à st-Apollinaire. L'analyse des informations recueillies nous emmènent à modifier notre stratégie. Afin de ne pas nuire aux opérations qui sont en cours dans le secteur, nous communiquerons uniquement avec vous si nous détenons de nouvelles informations.

Envoyé depuis mon téléphone intelligent Samsung Galaxy.

De:

Dubé, Benoit

Envoyé:

16 juillet 2020 21:49

À:

Lapointe, Guy (2)

Objet:

TR: (TRÈS SECRET) ST-APPOLLINAIRE - Disparition -

- Topo 17

Pièces jointes:

ST-APPOLLINAIRE - Disparition -

Topo 17.doc

pti



### Inspecteur Benoît Dubé

Directeur adjoint Direction des enquêtes criminelles Sûreté du Québec Bureau Cellulaire

www.sq.gouv.qc.ca



ATTENTION: Ce courriel, y compris les fichiers joints, est à l'usage exclusif de la personne ou des personnes à qui il a été envoyé, et peut contenir des informations confidentielles ou juridiquement protégées. Si vous n'êtes pas le destinataire prévu, sachez qu'il est strictement interdit de conserver, de divulguer ou de reproduire d'une manière quelconque son contenu. Veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur et supprimer cet envoi. Nous vous remercions de votre collaboration.

Contribuez au respect de l'environnement, n'imprimez ce courriel que si nécessaire.

De: Patenaude, Michel

Envoyé: 16 juillet 2020 21:46

À : Dubé, Benoit

Cc: Robert, Martin

; Gélinas, Martin

; Bolduc, Stéphane

Objet: (TRÈS SECRET) ST-APPOLLINAIRE - Disparition -

- Topo 17

Bonjour,

Voici le topo 17 relativement à l'enquête de meurtre, enlèvement et négligence criminelle causant la mort. Voici un résumé :

Merci,



## Michel Patenaude, Capitaine

Responsable des opérations Service des enquêtes sur les crimes contre la personne Sûreté du Québec Cellulaire

www.sq.gouv.qc.ca



« Une organisation tournée vers l'avenir »

ATTENTION : Ce courriel, y compris les fichiers joints, est à l'usage exclusif de la personne ou des personnes à qui il a été envoyé, et peut contenir des informations confidentielles ou juridiquement protégées. Si vous n'êtes pas le destinataire prévu, sachez qu'il est strictement interdit de conserver, de divulguer ou de reproduire d'une manière quelconque son contenu. Veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur et supprimer cet envoi. Nous vous remercions de votre collaboration.



# Le 2020-07-16 Topo: 17

Date: 2020-07-09 **Objet: Disparition / Enlèvement** A/s: Inspecteur Benoit Dubé Rédigé par : Cpt Michel Patenaude Dossier: Suspect: Martin Carpentier Victime: Carpentier, Norah Carpentier, Romy Lieu: Autoroute 20 direction est km 288 St-Apollinaire Unités de support : SECP, DECM-Québec, Enquêteur accident (niveau 4), Maîtrechien, Unité d'urgence, Surveillance physique, SPVQ, Agents de la Faune, etc. Description de l'évènement : Le 8 juillet 2020, vers 21h17, est survenu un accident sur l'autoroute 20 direction Est au km 288 à St-Apollinaire. Suite à l'impact, aucun conducteur ne fût retrouvé, ni aucun passager. Des recherches terrestres sont alors entamées Vers 23h10, les recherches terrestres se poursuivent toujours dans les environs de l'accident, maintenant en présence du Maître-chien et des pompiers. Ensuite, des recherches plus vastes sont effectuées dans le voisinage et les commerces ouverts.

Vers 02h00, un enquêteur de la Division des enquêtes MRC (DEMRC) de Chaudières-Appalaches prend charge de l'enquête

Vers 03h18, le Cpt Jean-Pierre Ouellet est sur place afin de coordonner les recherches terrestres.
Vers 03h39, l'autoroute 20 est fermée pour permettre le travail de l'enquêteur accident Niveau 4.
Vers 06h24, l'enquêteur contacte la Lt Annie Thériault pour expliquer la situation. Des démarches sont effectuées pour assister l'enquêteur.
Vers 06h24, l'enquêteur contacte la Lt Annie Thériault pour expliquer la situation. Des démarches sont effectuées pour assister l'enquêteur.  Vers 08h00, le Lt François Giguère est contacté par la Lt Annie Thériault. Le dossier est pris en coordination par la Division des enquêtes sur les crimes majeurs (DECM) Québec.
Des démarches sont effectuées pour assister l'enquêteur.  Vers 08h00, le Lt François Giguère est contacté par la Lt Annie Thériault. Le dossier est pris en coordination par la Division des enquêtes sur les crimes majeurs (DECM)
Des démarches sont effectuées pour assister l'enquêteur.  Vers 08h00, le Lt François Giguère est contacté par la Lt Annie Thériault. Le dossier est pris en coordination par la Division des enquêtes sur les crimes majeurs (DECM)
Des démarches sont effectuées pour assister l'enquêteur.  Vers 08h00, le Lt François Giguère est contacté par la Lt Annie Thériault. Le dossier est pris en coordination par la Division des enquêtes sur les crimes majeurs (DECM) Québec.  Vers 9h40, un coordonnateur en enlèvement et disparition est avisé. Diverses dé-
Des démarches sont effectuées pour assister l'enquêteur.  Vers 08h00, le Lt François Giguère est contacté par la Lt Annie Thériault. Le dossier est pris en coordination par la Division des enquêtes sur les crimes majeurs (DECM) Québec.  Vers 9h40, un coordonnateur en enlèvement et disparition est avisé. Diverses dé-
Des démarches sont effectuées pour assister l'enquêteur.  Vers 08h00, le Lt François Giguère est contacté par la Lt Annie Thériault. Le dossier est pris en coordination par la Division des enquêtes sur les crimes majeurs (DECM) Québec.  Vers 9h40, un coordonnateur en enlèvement et disparition est avisé. Diverses démarches d'enquête et de validation additionnelles sont effectuées.  Vers 10h30, un poste de commandement (PC) est ouvert par la DECM et le Service

Les décès des deux fillettes ont été constatés coroner est satisfait de l'identification.	au CH de Lévis	Le

# <u>Médias:</u>

Le 16 juillet 2020 vers 10h00, une sortie médiatique est effectuée, afin de demander la collaboration des citoyens pour vérifier leur dépendance, camps et chalets, car on confirme qu'il est entré dans une roulotte.

Lt Vincent Rodrigue au dossier.

De:Gauthier,RichardEnvoyé:16 juillet 2020 22:16À:Lapointe,Guy (2)Objet:FW: Lignes

Voici les lignes pour demain.

J'avais dit a Liette que nous ne sortions pas demain!

Envoyé depuis mon téléphone intelligent Samsung Galaxy.

----- Message d'origine -----

De:

Date: 20-07-16 21 h 58 (GMT-05:00)

À: "Gauthier,Richard"

Objet : Lignes

ATTENTION : Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime.

## Lignes de communication :

De nouveaux éléments obtenus hier nous mènent à effectuer un déploiement important dans le secteur de .. afin de rechercher des éléments nouveaux.

Ce déploiement consiste notamment à la visite de tous les chalets et dépendances de ce secteur. Nos policiers se présenteront à toutes les adresses afin d'effectuer des vérifications.

Afin d'assurer que cette opération se déroule bien, nous invitons les citoyens à communiquer avec nous afin que nos policiers puissent les assister dans la vérification de leurs résidences. Les citoyens concernés peuvent nous téléphoner au (numéro).

Considérant que nous devons vérifier l'ensemble des chalets et dépendances, nous invitons les propriétaires de chalets concernés qui pourraient être à l'extérieur de nous appeler rapidement.

L'objectif de cette démarche est de récupérer des éléments de preuves et de s'assurer de l'absence de Martin Carpentier et ainsi sécuriser ces endroits.

De: Envoyé: À: Cc: Objet: Pièces jointes:	Dubé,Benoit 17 juillet 2020 21:11 Lafrenière,Dominique Tremblay,Maxime; Lépine,Marc; Michaud,Christian; Gagné,Eric (2); Lapointe,Guy (2) TR: (TRÈS SECRET) ST-APPOLLINAIRE - Disparition Topo 19 ST-APPOLLINAIRE - Disparition - Topo 19.doc
Bonsoir,	
Voici le topo 19 relativement à l'e résumé :	enquête de meurtre, enlèvement et négligence criminelle causant la mort. Voici un
PC ouvert 24 hrs/24hrs	
PCA ferme à 22 hrs et ouvre dema	ain à 07 hrs
De: Patenaude, Michel Envoyé: 17 juillet 2020 20:23 À: Dubé, Benoit Cc: Robert, Martin; Gélinas, Martir Objet: (TRÈS SECRET) ST-APPO Bonjour,	n; Harvey,Éric; Bolduc,Stéphane DLLINAIRE - Disparition - Topo 19
Voici le topo 19 relativement à l'é résumé :	enquête de meurtre, enlèvement et négligence criminelle causant la mort. Voici un





### Michel Patenaude, Capitaine

Responsable des opérations Service des enquêtes sur les crimes contre la personne Sûreté du Québec Cellulaire

www.sq.qouv.qc.ca



« Une organisation tournée vers l'avenir »

ATTENTION : Ce courriel, y compris les fichiers joints, est à l'usage exclusif de la personne ou des personnes à qui il a été envoyé, et peut contenir des informations confidentielles ou juridiquement protégées. Si vous n'êtes pas le destinataire prévu, sachez qu'il est strictement interdit de conserver, de divulguer ou de reproduire d'une manière quelconque son contenu. Veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur et supprimer cet envoi. Nous vous remercions de votre collaboration.



# Le 2020-07-17 Topo: 19

Date: 2020-07-09 **Objet : Disparition / Enlèvement** A/s : Inspecteur Benoit Dubé Rédigé par : Cpt Michel Patenaude Dossier: Suspect: Martin Carpentier Victime: Carpentier, Norah Carpentier, Romy Lieu: Autoroute 20 direction est km 288 St-Apollinaire Unités de support : SECP, DECM-Québec, Enquêteur accident (niveau 4), Maîtrechien, Unité d'urgence, Surveillance physique, SPVQ, Agents de la Faune, etc. Description de l'évènement : Le 8 juillet 2020, vers 21h17, est survenu un accident sur l'autoroute 20 direction Est au km 288 à St-Apollinaire. Suite à l'impact, aucun conducteur ne fût retrouvé, ni aucun passager. Des recherches terrestres sont alors entamées. Vers 23h10, les recherches terrestres se poursuivent toujours dans les environs de l'accident, maintenant en présence du Maître-chien et des pompiers. Ensuite, des recherches plus vastes sont effectuées dans le voisinage et les commerces ouverts.

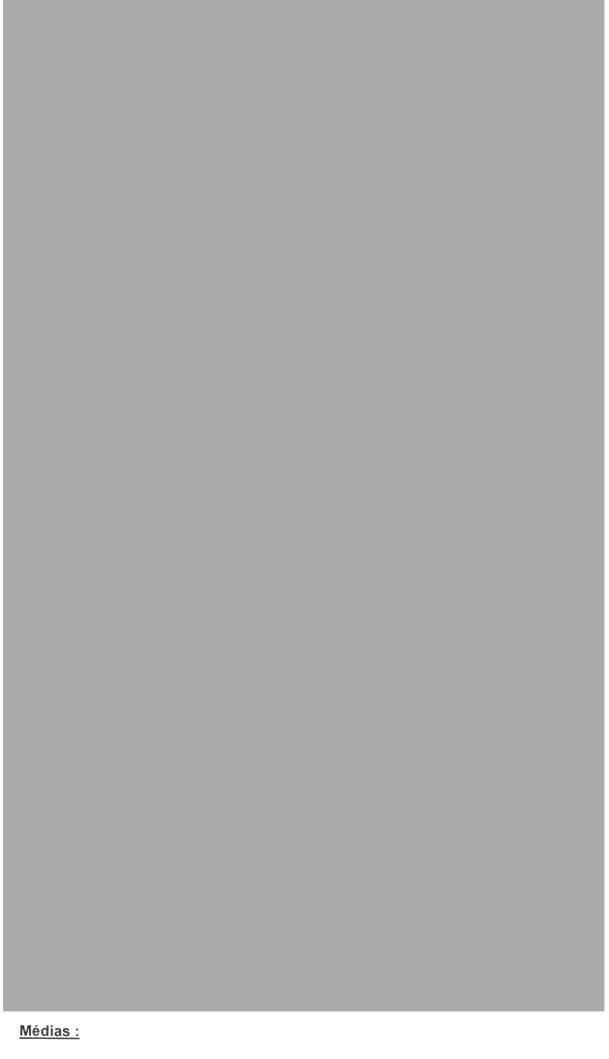
Vers 02h00, un enquêteur de la Division des enquêtes MRC (DEMRC) de Chaudières-Appalaches prend charge de l'enquête

Vers 03h39, l'autoroute 20 est fermée pour permettre le travail de l'enquêteur accident Niveau 4.
Vers 06h24, l'enquêteur contacte la Lt Annie Thériault pour expliquer la situation.
Des démarches sont effectuées pour assister l'enquêteur.
Vers 08h00, le Lt François Giguère est contacté par la Lt Annie Thériault. Le dossier est pris en coordination par la Division des enquêtes sur les crimes majeurs (DECM) Québec.
Vers 9h40, un coordonnateur en enlèvement et disparition est avisé. Diverses démarches d'enquête et de validation additionnelles sont effectuées.
Vers 10h30, un poste de commandement (PC) est ouvert par la DECM et le Service des enquêtes sur les crimes contre la personne (SECP) est avisé de la situation.

Vers 03h18, le Cpt Jean-Pierre Ouellet est sur place afin de coordonner les re-

cherches terrestres.

Les décès des deux fillettes ont été constatés coroner est satisfait de l'identification.	au CH de Lévis. Le



- Sortie Twitter et Facebook indiquant que nous déployons plusieurs ressources dans des secteurs névralgiques, afin de vérifier l'intérieur de tous bâtiments; - Cpt Nicolas Roberge dans le PC enquête.

De:

Gauthier,Richard

Envoyé:

17 juillet 2020 13:18

À:

Lapointe, Guy (2)

Objet:

RE: TR: (RESTREINT) Suggestion, ok avec le CC



Envoyé depuis mon téléphone intelligent Samsung Galaxy.

----- Message d'origine -----

De: "Lapointe, Guy (2)"

Date: 20-07-17 13 h 17 (GMT-05:00)

À: "Gauthier, Richard"

Objet: RE: TR: (RESTREINT) Suggestion, ok avec le CC

Bon pour moi

Guy Lapointe, inspecteur-chef Directeur des communications et des relations internationales Sûreté du Québec

Envoyé depuis mon téléphone intelligent Samsung Galaxy.

----- Message d'origine -----

De: "Gauthier, Richard"

Date: 20-07-17 13 h 55 (GMT-04:00)

À: "Lapointe, Guy (2)"

Objet: TR: (RESTREINT) Suggestion, ok avec le CC

Salut Guy, Pour approbation.

Pour un facebook ciblé et aussi la municipalité veut aussi nous aider.

De plus les enquêtes veulent diffuser une autre photo plus représentative du suspect, le texte va suivre



#### **Richard Gauthier**

Directeur adjoint
Direction des communications et des relations internationales
Sûreté du Ouébec
Bureau
www.sq.gouv.gc.ca



ATTENTION: Ce courriel, y compris les fichiers joints, est à l'usage exclusif de la personne ou des personnes à qui il a été envoyé, et peut contenir des informations confidentielles ou juridiquement protégées. Si vous n'êtes pas le destinataire prévu, sachez qu'il est strictement interdit de conserver, de divulguer ou de reproduire d'une manière quelconque son contenu. Veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur et supprimer cet envoi. Nous vous remercions de votre collaboration.

Contribuez au respect de l'environnement, n'imprimez ce courriel que si nécessaire.

De: Roberge, Nicolas

Envoyé: 17 juillet 2020 12:02

A: Gauthier, Richard

Objet: (RESTREINT) Suggestion, ok avec le CC

Facebook ciblé	De nouveaux éléments obtenus ces derniers jours nous mènent à effectuer un déploiement important dans le secteur de Saint-Apollinaire afin de chercher de nouveaux indices dans notre enquête pour localiser Martin Carpentier.
	Notre déploiement consiste également à vérifier l'ensemble des chalets et dépendances et sécuriser les propriétés.
	Nous invitons les propriétaires à communiquer avec nous afin que nos policiers puissent les assister dans la vérification de leurs résidences. Les citoyens concernés peuvent nous téléphoner au 911.
	Considérant que nous désirons vérifier l'ensemble des chalets et dépendances du secteur, nous invitons les propriétaires qui pourraient être à l'extérieur de nous appeler rapidement et ce, afin d'assurer le bon déroulement des opérations.
	Nous remercions les citoyens de leur collaboration dans la réalisation de cette démarche essentielle à notre enquête.
infolettre de la municipalité concernée	De nouveaux éléments obtenus ces derniers jours mènent les policiers de la Sûreté du Québec à effectuer un déploiement important dans le secteur de Saint-Apollinaire afin de chercher de nouveaux indices dans le but de localiser Martin Carpentier.
	Le déploiement policier consiste également à vérifier l'ensemble des chalets et dépendances et sécuriser les propriétés.

Les propriétaires sont invités à communiquer avec la Sûreté du Québec afin que les policiers puissent les assister dans la vérification de leurs résidences. Les citoyens concernés peuvent téléphoner au 911.

Nous invitons les propriétaires de chalets qui pourraient être à l'extérieur à appeler rapidement les policiers afin d'assurer le bon déroulement des opérations.

La Sûreté du Québec remercie les citoyens de leur collaboration dans la réalisation de cette démarche, qui est essentielle à l'enquête.



### **Nicolas Roberge**

Responsable de service par intérim Service des communications et de la prévention Direction des communications et des relations internationales Sûreté du Québec

Bureau Cellulaire

www.sq.gouv.qc.ca



ATTENTION: Ce courriel, y compris les fichiers joints, est à l'usage exclusif de la personne ou des personnes à qui il a été envoyé, et peut contenir des informations confidentielles ou juridiquement protégées. Si vous n'êtes pas le destinataire prévu, sachez qu'il est strictement interdit de conserver, de divulguer ou de reproduire d'une manière quelconque son contenu. Veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur et supprimer cet envoi. Nous vous remercions de votre collaboration.

De:

Gauthier, Richard

Envoyé:

18 juillet 2020 19:16

À:

Lapointe, Guy (2)

Objet:

RE: (CONFIDENTIEL) Recherche terrestres suspendues

Salut, nous sommes a 700 chalets etc au lieu de 600.. Modifié sur le communique.

Est-ce que tu as avise Liette?

Envoyé depuis mon téléphone intelligent Samsung Galaxy.

----- Message d'origine -----

De: "Lapointe, Guy (2)"

Date: 20-07-18 18 h 07 (GMT-05:00)

À: "Gauthier, Richard"

Objet: RE: (CONFIDENTIEL) Recherche terrestres suspendues

Bon pour moi

Vous pouvez diffuser à 21 h

Rappel: Les porte-paroles peuvent donner l'info mais aucune clip.

Les demandes d'entrevues doivent m'être soumises et j'évaluerai ensuite.

Guy Lapointe, inspecteur-chef Directeur des communications et des relations internationales Sûreté du Québec

Envoyé depuis mon téléphone intelligent Samsung Galaxy.

----- Message d'origine -----

De: "Gauthier, Richard"

Date: 20-07-18 17 h 20 (GMT-04:00)

A: "Lapointe, Guy (2)"

Objet: FW: (CONFIDENTIEL) Recherche terrestres suspendues

Salut, voici le communiqué

Envoyé depuis mon téléphone intelligent Samsung Galaxy.

----- Message d'origine -----

De: "Roberge, Nicolas"

Date: 20-07-18 16 h 12 (GMT-05:00)

À: "Dubé, Benoit"

Cc: "Gauthier, Richard" "Lapointe, Guy (2)"

Objet: (CONFIDENTIEL) Recherche terrestres suspendues

Bonjour Benoit,

Pour approbation de ton côté.



#### **Nicolas Roberge**

Responsable de service par intérim
Service des communications et de la prévention
Direction des communications et des relations internationales
Sûreté du Ouébec
Bureau

Cellulaire

www.sq.gouv.qc.ca



ATTENTION: Ce courriel, y compris les fichiers joints, est à l'usage exclusif de la personne ou des personnes à qui il a été envoyé, et peut contenir des informations confidentielles ou juridiquement protégées. Si vous n'êtes pas le destinataire prévu, sachez qu'il est strictement interdit de conserver, de divulguer ou de reproduire d'une manière quelconque son contenu. Veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur et supprimer cet envoi. Nous vous remercions de votre collaboration.

De:

Gauthier, Richard

Envoyé:

18 juillet 2020 20:38

À:

Abel-Normandin, Liette; Lapointe, Guy (2)

Objet:

FW: Communiqué à jour

Pièces jointes:

Communiqué\_20200718\_D00\_Recherches terrestres suspendues.doc

**PVI** 

Envoyé depuis mon téléphone intelligent Samsung Galaxy.

----- Message d'origine -----

De: "Roberge, Nicolas"

Date: 20-07-18 20 h 36 (GMT-05:00)

À: "Gauthier, Richard"

Objet : FW: Communiqué à jour

Envoyé depuis mon téléphone intelligent Samsung Galaxy.



# Communiqué de presse

## POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

#### RECHERCHES TERRESTRES À SAINT-APOLLINAIRE SUSPENDUES

**Montréal, le 18 juillet 2020** – La Sûreté du Québec désire informer la population qu'elle module ses moyens d'enquête afin de retrouver Martin Carpentier et ce, à compter de ce soir.

Depuis le 8 juillet, date à laquelle nous avons retrouvé le véhicule accidenté de Martin Carpentier, nous avons reçu, traité, validé et analysé plus de 1000 signalements.

Nous avons fouillé plus de 700 adresses, dépendances, chalets et autres lieux dans le but de le localiser ou d'y trouver des indices. Nous remercions par ailleurs les propriétaires de leur ouverture et de leur collaboration.

Depuis les tout débuts, les enquêteurs réévaluent constamment leur stratégie.

Les vérifications dans les environs de Saint-Apollinaire, Saint-Agapit et Laurier-Station en fonction des informations que nous possédions ont toutes été effectuées.

Nous sommes à l'affût de nouvelles informations nous permettant de redéployer nos effectifs dans d'autres secteurs.

Parallèlement à cela, d'autres démarches d'enquête sont en cours. Nous n'élaborerons pas quant à la nature de celles-ci afin de ne pas nuire à leur efficacité.

Nous invitons toujours la population à être vigilante et à nous transmettre toute information susceptible de nous aider en composant \*4141, 310-4141 ou encore le 911.

Tel que mentionné précédemment, nous ne ferons plus de point de presse à moins que nous ayons de nouvelles données à communiquer.

La Sûreté du Québec est consciente que des inquiétudes peuvent subsister et réitère son engagement, afin d'assurer la sécurité de tous, et sa détermination à retrouver Martin Carpentier.

Service des communications et de la prévention Sûreté du Québec Montréal – Grand quartier général 514 598-4848 www.sq.gouv.qc.ca

De: Envoyé: À: Objet: Pièces jointes:	Dubé,Benoit 19 juillet 2020 19:12 Lafrenière,Dominique; Lapointe,Guy (2); Tremblay,Maxime; Lépine,Marc; Michaud,Christian; Guertin,Sylvain; Stevens,Eric FW: (TRÈS SECRET) ST-APPOLLINAIRE - Disparition - Topo 21 ST-APPOLLINAIRE - Disparition - Topo 21.doc
Bonsoir,	
Voici le topo 21 relativement à Voici un résumé :	à l'enquête de meurtre, enlèvement et négligence criminelle causant la mort.
Bonne soirée !	
Message d'origine	

Date: 20-07-19 7 h 05 p.m. (GMT-05:00)		
À : "Dubé,Benoit" Cc : "Robert,Martin"	, "Gélinas,Martin"	
"Bolduc,Stéphane"	, "Harvey,Éric"	T 01
Objet : (TRÉS SECRET) ST-APPOLLINAIRE - Dis	parition -	- Topo 21
Bonsoir,		
Voici le topo 21 relativement à l'enquête de meurtre, Voici un résumé :	enlèvement et négligence	criminelle causant la mort.
Voici dii resume .		
Merci,		
Michel Patenaude, Capitaine		
Responsable des opérations		
Service des enquêtes sur les crimes contre la pers	sonne	
Sûreté du Ouébec		

De: "Patenaude, Michel"

Calludator	
Cellulaire	

# www.sq.gouv.qc.ca

×			

« Une organisation tournée vers l'avenir »

ATTENTION: Ce courriel, y compris les fichiers joints, est à l'usage exclusif de la personne ou des personnes à qui il a été envoyé, et peut contenir des informations confidentielles ou juridiquement protégées. Si vous n'êtes pas le destinataire prévu, sachez qu'il est strictement interdit de conserver, de divulguer ou de reproduire d'une manière quelconque son contenu. Veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur et supprimer cet envoi. Nous vous remercions de votre collaboration.



# Le 2020-07-20

**Topo: 21** 

Date: 2020-07-09  Objet: Disparition / Enlèvement  A/s: Inspecteur Benoit Dubé  Rédigé par: Cpt Michel Patenaude
Dossier:
Suspect: Martin Carpentier
Victime : Carpentier, Norah Carpentier, Romy
Lieu : Autoroute 20 direction est km 288 St-Apollinaire
Unités de support : SECP, DECM-Québec, Enquêteur accident (niveau 4), Maîtrechien, Unité d'urgence, Surveillance physique, SPVQ, Agents de la Faune, etc.
Description de l'évènement :
Le 8 juillet 2020, vers 21h17, est survenu un accident sur l'autoroute 20 direction Est au km 288 à St-Apollinaire. Suite à l'impact, aucun conducteur ne fût retrouvé, ni aucun passager.
Des recherches terrestres sont alors en-
tamées.
Vers 23h10, les recherches terrestres se poursuivent toujours dans les environs de l'accident, maintenant en présence du Maître-chien et des pompiers.
Ensuite, des recherches plus vastes sont effectuées dans le voisinage et les commerces ouverts.
·

Vers 03h39, l'autoroute 20 est fermée pour permettre le travail de l'enquêteur accident Niveau 4.
Vers 06h24, l'enquêteur contacte la Lt Annie Thériault pour expliquer la situation. Des démarches sont effectuées pour assister l'enquêteur.
Vers 08h00, le Lt François Giguère est contacté par la Lt Annie Thériault. Le dossier est pris en coordination par la Division des enquêtes sur les crimes majeurs (DECM) Québec.
Vers 9h40, un coordonnateur en enlèvement et disparition est avisé. Diverses démarches d'enquête et de validation additionnelles sont effectuées.
Vers 10h30, un poste de commandement (PC) est ouvert par la DECM et le Service des enquêtes sur les crimes contre la personne (SECP) est avisé de la situation.

Vers 03h18, le Cpt Jean-Pierre Ouellet est sur place afin de coordonner les recherches terrestres.

Les décès des deux fillettes ont été constatés à coroner est satisfait de l'identification.	au CH de Lévis. Le

# <u>Médias</u>:

- Cpt Nicolas Roberge au dossier;

De: Envoyé: À: Objet:	Bilodeau, Audrey-Anne 19 juillet 2020 18:53 Lapointe, Guy (2) RE: Demandes d'entrevues St-Apollinaire
Je continue mes appels pour les	s autres.
Envoyé depuis mon téléphone intellig	gent Samsung Galaxy.
Message d'origine De: "Lapointe,Guy (2)" Date: 20-07-19 5 h 30 p.m. (GÀ: "Bilodeau,Audrey-Anne" Objet: RE: Demandes d'entrev	MT-05:00)
Guy Lapointe, inspecteur-chef Directeur des communications et des Sûreté du Québec	relations internationales
Envoyé depuis mon téléphone intellig	gent Samsung Galaxy.
Message d'origine De : "Bilodeau, Audrey-Anne"   Date : 20-07-19 13 h 47 (GMT À : "Lapointe, Guy (2)"   Objet : RE: Demandes d'entrev	-05:00)  "Roberge, Nicolas"
J'ai vérifié les personnes clés à trouvent dans mon courriel init	rappeler demain. La grande majorité sont celles dont les coordonnées se ial ici-bas.
TVA	
Pour Radio-Canada:	
Pour 98,5 et autre Cogeco	

### Pour JDQ,

Sinon, toutes les personnes ressources qui ont suivi le dossier, suivi nos recommandations et aimeraient vraiment avoir un retour sont celles dans mon courriel ici-bas.

En espérant le tout conforme à vos attentes.

### Audrey-Anne

Envoyé depuis mon téléphone intelligent Samsung Galaxy.

----- Message d'origine -----

De: "Bilodeau, Audrey-Anne"

Date: 20-07-19 10 h 14 a.m. (GMT-05:00)

À: "Lapointe, Guy (2)", "Roberge, Nicolas"

Objet: RE: Demandes d'entrevues St-Apollinaire

Je continue à vous transmettre les demandes si les gens m'écrivent.

### Audrey-Anne

Envoyé depuis mon téléphone intelligent Samsung Galaxy.

----- Message d'origine -----

De: "Lapointe, Guy (2)"

Date: 20-07-19 7 h 35 a.m. (GMT-05:00)

À: "Bilodeau, Audrey-Anne"

"Roberge, Nicolas"

<nicolas.roberge@surete.qc.ca>

Cc: "Beauchamp, Valérie"

Objet: RE: Demandes d'entrevues St-Apollinaire

Merci beaucoup Audrey

Guy Lapointe, inspecteur-chef Directeur des communications et des relations internationales Sûreté du Québec Envoyé depuis mon téléphone intelligent Samsung Galaxy.

Message d'origine  De : "Bilodeau, Audrey-Anne"  Date : 20-07-19 07 h 50 (GMT-04:00)  À : "Roberge, Nicolas"  Cc : "Lapointe, Guy (2)"  "Beauchamp, Valérie"
Objet : Demandes d'entrevues St-Apollinaire
Bon dimanche,
En lien avec la modulation des recherches annoncées par voie de communiqué hier soir vers 21h, quelques médias ont demandé d'être rappelés si jamais il y avait des commentaires officiels aujourd'hui.
Radio-Canada et TVA étant sur place depuis les tout débuts se sont dits déçus que l'annonce soit faite par voie de communiqué, mais ils comprennent qu'il y a une stratégie derrière.
La plupart des médias qui aimeraient être rappelés, tentent de comprendre le terme modulation pour le vulgariser à leur clientèle. Ceux sur place ont vu nos membres sortir du bois plus tôt et toutes les voitures, banalisées comme identifiées quitter autour de 19h30. Les anglophones tentaient de trouver la meilleure traduction. J'ai tenté de leur expliqué que l'enquête se poursuivait
En lien avec le mot suspension (vignette) diffusé brièvement hier, je pense avoir rejoint pas mal tous les médias un à un pour leur expliquer l'erreur, mais surtout l'importance d'utiliser le mot modulation tel que dans le communiqué. Tous sans exception m'ont dit qu'ils faisaient les démarches et j'ai vu tous les changements, mais tel que mentionné en haut, ils ne comprennent pas ce terme.
Voici donc les médias qui aimeraient être rappelés si nous faisons une sortie:
TVA:
Radio-Canada:
CTV:
La Presse:
JDQ

Global news:

т.	S	. 1		ъ
-	, ,	വ	<b>9</b> 1	ı

	La Presse
Canadienne (Le Devoir)	
*Je demande à Valérie,	de prendre en note et d'acheminer les demandes qui pourraient entrer ce
matin. Je l'ai mise en CC à ce courriel	pour ne pas prendre les demandes déjà inscrites ici*

Il faudra avoir un oeil sur la boîte courriel ex ou requête média au cas. Je viens de vérifier requête média, à laquelle j'ai accès, et rien d'entré à date à cet effet.

Audrey-Anne

Envoyé depuis mon téléphone intelligent Samsung Galaxy.

Morency,Yves

Envoyé:

19 juillet 2020 10:34 Lapointe, Guy (2)

À: Cc:

Tremblay, Guy (4); Abel-Normandin, Liette

Objet:

Re: État de situation média

Bonjour à tous,

Pour aujourd'hui, je suis d'accord avec la stratégie de comm. Je crois malgré tout qu'il sera obligatoire, même si la journée d'aujourd'hui s'avérait somme toute positive, que rapidement demain nous puissions prendre les devant et fournir de l'information actualisée.

On poursuit la vigie.

Merci!

Envoyé de mon iPhone

Le 19 juill. 2020 à 10:26, Lapointe, Guy (2)

a écrit :

Bon dimanche,

En lien avec la modulation des recherches annoncées par voie de communiqué hier soir vers 21h, quelques médias ont demandé d'être rappelés si jamais il y avait des commentaires officiels dans les prochains jours.

En ce dimanche de juillet les médias d'importance ont leur équipe D en place... Et on risque de faire vivre l'histoire 24h de plus.

Je crois qu'il serait sage de patienter à demain pour ressortir, dans l'éventualité où les médias de semaine remettraient en question la décision. Nos entrevues porteraient plus.

En lien avec le mot suspension (vignette) diffusé brièvement hier, nous avons rejoint les médias un à un pour leur expliquer l'erreur, mais surtout l'importance d'utiliser le mot modulation tel que dans le communiqué. Tous sans exception nous ont dit qu'ils faisaient les démarches... Et la plupart l'ont fait.

Voici un résumé de comment ca sort ce matin:

TVA JdeMtlJournal de Qc La Presse, ça sort comme on le souhaitait.

Radio-Can et the Canadian Press parlent de suspension. Voici le résumé avec plus de détails

1-TVA et le Journal Mtl et le Journal de Qc

La Sûreté du Québec veut informer la population qu'elle module ses moyens d'enquête à Saint-

Apollinaire alors que Martin Carpentier est toujours en cavale, 10 jours après le début de sa traque.

Tout comme la veille, un déploiement policier de la Sûreté du Québec (SQ) d'une grande envergure a soigneusement examiné les habitations et dépendances du secteur de Saint-Apollinaire et de Saint-Agapit.

Or, tout indique les autorités ne croient désormais plus que Carpentier puisse être dans le secteur puisque le corps de police provincial a annoncé, en soirée, mettre fin à ses recherches dans les environs de Saint-Apollinaire.

2- Radio-Canada sort comme elle l'a fait hier -avant- d'avoir le communiqué et d'avoir lu le tweet.

La SQ suspend ses recherches terrestres pour retrouver Martin Carpentier La Sûreté du Québec explique qu'elle « module » maintenant sa stratégie pour la suite de l'enquête.

### 3-La Presse

Martin Carpentier: la SQ réoriente ses effectifs terrestres Après dix jours d'opérations pour localiser Martin Carpentier, la Sûreté du Québec (SQ) a décidé de « moduler ses moyens d'enquête », diminuant son vaste déploiement dans le secteur de Saint-Apollinaire à compter de samedi soir.

### 4-Le Soleil

Martin Carpentier introuvable: la Sûreté du Québec réoriente ses effectifs terrestres Après avoir vérifié 1000 signalements au 9-1-1 et effectué 700 fouilles de chalets ou roulottes dans les boisés de Saint-Apollinaire, Saint-Agapit et Laurier-Station, la SQ choisit de réorienter ses effectifs dans la poursuite des recherches.

5-Presse canadienne (médias anglos)

Quebec provincial police suspended an intensive ground search Saturday for a missing father whose daughters were found dead one week ago in a wooded area southwest of Quebec City.

Provincial police said in a statement that after 10 days of looking for Martin Carpentier, they are changing their approach to the investigation but remain determined to find him.

6-98.5 Après dix jours de recherches, Martin Carpentier n'a toujours pas été retrouvé dans le secteur de Lotbinière, où la Sûreté du Québec avait déployé ses effectifs. Le corps policier a d'ailleurs annoncé samedi soir qu'elle suspendait les recherches.

Dans un communiqué publié vers 21 h, le corps policier indique qu'il « module ses moyens d'enquête » pour retrouver l'homme de 44 ans, qui a été pris en chasse depuis le mercredi 8 juillet.

7-FM93 on ne parle que des funérailles... On ne parle pas de l'enquête/recherches

Guy Lapointe, inspecteur-chef Directeur des communications et des relations internationales Sûreté du Québec

Envoyé depuis mon téléphone intelligent Samsung Galaxy.

Dubé,Benoit

Envoyé:

19 juillet 2020 18:52

À:

Lapointe, Guy (2); Lafrenière, Dominique

Objet:

RE: Plainte mediatique Martin Carpentier introuvable : les opérations de la SQ

critiquées

Oui, comme discuté Guy à 16h, rien de plus!

Le topo va suivre dans la prochaine heure.

Envoyé depuis mon téléphone intelligent Samsung Galaxy.

----- Message d'origine -----

De: "Lapointe, Guy (2)"

Date: 20-07-19 6 h 50 p.m. (GMT-05:00)

À: "Lafrenière, Dominique"

"Dubé,Benoit"

Objet : RE: Plainte mediatique Martin Carpentier introuvable : les opérations de la SQ critiquées

Je serai en entrevue dès demain matin pour revenir sur le communiqué de presse d'hier soir à la demande de Yves.

Penses-tu qu'on peut avoir un aperçu de ce qui en retourne ce soir?

Merci

Guy Lapointe, inspecteur-chef Directeur des communications et des relations internationales Sûreté du Québec

Envoyé depuis mon téléphone intelligent Samsung Galaxy.

----- Message d'origine -----

De: "Lafrenière, Dominique"

Date: 20-07-19 18 h 47 (GMT-05:00)

À: "Lapointe, Guy (2)" "Dubé, Benoit"

Objet : Plainte mediatique Martin Carpentier introuvable : les opérations de la SQ critiquées

Voir plus bas.

### On s'en reparle demain

Envoyé depuis mon téléphone intelligent Samsung Galaxy.
Message d'origine  De : "Tremblay,Guy (4)"  Date : 20-07-19 6 h 46 p.m. (GMT-05:00)  À : "Lafrenière,Dominique"  Objet : FW: Martin Carpentier introuvable : les opérations de la SQ critiquées
Salut Dominique,
J'espère que tu vas bien.  R-C a décidé de médiatiser J'aimerais qu'on s'assure d'avoir les détails précis sur cet appel, fort possible que ça soit repris.
Merci de confirmer la réception et qu'on se prépare. Bonne soirée.
Cote de confidentialité : 1 (Restreint)  Guy Tremblay
Directeur général adjoint
Grande Fonction de la Surveillance du Territoire
Sûreté du Québec
Bureau
Cellulaire
www.sq.gouv.qc.ca

De: Envoyé: À: Objet:	Abel-Normandin,Liette 19 juillet 2020 20:12 Lapointe,Guy (2) FW: Martin Carpentier introuvable : les opérations de la SQ critiquées
Le reportage est finalement so	rti
Envoyé depuis mon téléphone intelli	gent Samsung Galaxy.
Message d'origine	

Date: 20-07-19 6 h 34 p.m. (GMT-05:00) À: "Morency, Yves"

De: "Tremblay,Guy (4)"

Cc: "Abel-Normandin, Liette"

Objet : RE: Martin Carpentier introuvable : les opérations de la SQ critiquées

Oui, on s'est concentré sur cet appel, je m'assure que nous serons prêts à répondre.

Cote de confidentialité : 1 (Restreint)

### **Guy Tremblay**

Directeur général adjoint

Grande Fonction de la Surveillance du Territoire

Sûreté du Québec

Bureau

Cellulaire

www.sq.qouv.qc.ca

« La Sûreté du Québec fête ses 150 ans - Avec vous - Pour vous »

----- Message d'origine -----

De: "Morency, Yves"

Date: 20-07-19 18 h 28 (GMT-05:00)

À: "Tremblay, Guy (4)"

"Abel-Normandin, Liette"

Objet : Martin Carpentier introuvable : les opérations de la SQ critiquées

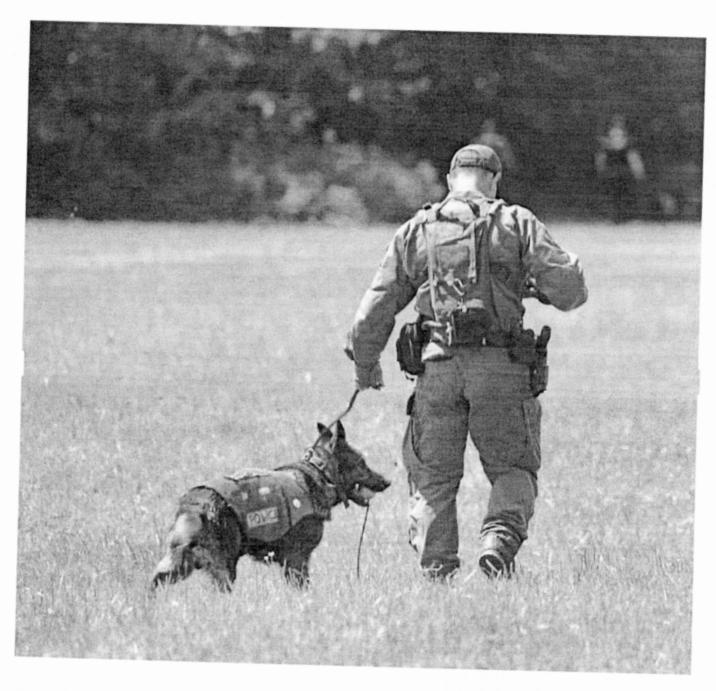
PVI

Guy,

Il faudra se préparer à répondre à cela au cas où une demande nous serait acheminée.

Merci!

Martin Carpentier introuvable : les opérations de la SQ critiquées



Envoyé de mon iPhone

Bilodeau, Audrey-Anne

Envoyé:

20 juillet 2020 07:27

À:

Lapointe, Guy (2) Roberge, Nicolas

Cc: Objet:

(RESTREINT) RE: Demandes d'entrevues St-Apollinaire

Je viens de recevoir une demande de qub radio.



### **Audrey-Anne Bilodeau**

Responsable d'équipe intérimaire Service des communications et de la prévention Sûreté du Québec

Bureau : Cellulaire :

www.sq.gouv.qc.ca



**Attention :** Ce courriel, y compris les fichiers joints, est à l'usage exclusif de la personne ou des personnes à qui il a été envoyé, et peut contenir des informations confidentielles ou juridiquement protégées. Si vous n'êtes pas le destinataire prévu, sachez qu'il est strictement interdit de conserver, de divulguer ou de reproduire d'une manière quelconque son contenu. Veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur et supprimer définitivement cet envoi. Nous vous remercions de votre collaboration.

Contribuez au respect de l'environnement, n'imprimez ce courriel que si nécessaire.

**De:** Bilodeau, Audrey-Anne **Envoyé:** 20 juillet 2020 05:14

A: Lapointe, Guy (2) Cc: Roberge, Nicolas

Objet: RE: Demandes d'entrevues St-Apollinaire

Pour votre information, je viens d'entendre un extrait du Maire de St-Apollinaire à 98,5FM. Ce dernier se voulait très rassurant. Il a expliqué que la population avait hâte au retour à la normale. Il a dit que la SQ avait TOUT VÉRIFIÉ. Les chalets, les caches, les dépendances... AUCUN point négatif sur notre travail.

### Audrey-anne

Envoyé depuis mon téléphone intelligent Samsung Galaxy.

----- Message d'origine -----

De: "Bilodeau, Audrey-Anne"  Date: 20-07-19 10 h 19 p.m. (GMT-05:00)  À: "Lapointe, Guy (2)"  Cc: "Roberge, Nicolas"  Objet: RE: Demandes d'entrevues St-Apollinaire
Agenda pour lundi le 20 juillet:
LCN:
Radio-Canada:
98,5
La Presse Canadienne (Le Devoir):
Global News:
CTV:
Le Soleil:
Journal de Qc:
JDM:
La Presse:
Finalement si tu as le temps, je pense qu'il serait intéressant que tu appelles la journaliste locale
Je pense qu'avec ça, tu vas pas mal avoir fait le tour des médias importants qui ont suivi le dossier depuis les débuts.
J'ai mis au clair que le but était d'informer sur la stratégie de diffusion écrite des derniers jours (dont ils se plaignent un peu) et surtout de clarifier le terme "moduler". Que tu n'allais pas aller dans d'autres détails de l'événement ni te lancer dans des questions-réponses.
En espérant le tout conforme à tes attentes.
Bon repos et bonne chance demain. Je devrais être au bureau dès 6h s'il y a quoi que ce soit.
Audrey-Anne

De: Envoyé: Roberge, Nicolas 20 juillet 2020 19:46 Lapointe, Guy (2)

À: Objet:

Proposition tweet

#Recherches| À la suite d'une information reçue d'un citoyen, le corps d'un homme a été retrouvé dans le secteur de Saint-Apollinaire vers 19h. Tout porte à croire qu'il s'agirait de Martin Carpentier et selon les premières constatations, il se serait enlevé la vie.

#Recherches- Martin Carpentier | La Sûreté du Québec n'émettra aucun autre commentaire pour le moment. Nous ferons le point dans les prochains jours.

Envoyé depuis mon téléphone intelligent Samsung Galaxy.

Dubé, Benoit

Envoyé:

21 juillet 2020 07:51

À:

Lapointe, Guy (2)
TR: (RESTREINT)

Objet: Pièces jointes:

St-Apollinaire.png



### Inspecteur Benoît Dubé

Directeur adjoint
Direction des enquêtes criminelles
Sûreté du Québec
Bureau
Cellulaire

www.sq.gouv.qc.ca



ATTENTION: Ce courriel, y compris les fichiers joints, est à l'usage exclusif de la personne ou des personnes à qui il a été envoyé, et peut contenir des informations confidentielles ou juridiquement protégées. Si vous n'êtes pas le destinataire prévu, sachez qu'il est strictement interdit de conserver, de divulguer ou de reproduire d'une manière quelconque son contenu. Veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur et suppnimer cet envoi. Nous vous remercions de votre collaboration.

Contribuez au respect de l'environnement, n'imprimez ce courriel que si nécessaire.

De: Patenaude, Michel

Envoyé: 21 juillet 2020 07:47

À : Dubé,Benoit

Cc : Robert,Martin

Objet : (RESTREINT)



### Michel Patenaude, Capitaine

Responsable des opérations Service des enquêtes sur les crimes contre la personne Sûreté du Québec Cellulaire

www.sq.gouv.qc.ca



« Une organisation tournée vers l'avenir »

ATTENTION : Ce courriel, y compris les fichiers joints, est à l'usage exclusif de la personne ou des personnes à qui il a été envoyé, et peut contenir des informations confidentielles ou juridiquement protégées. Si vous n'êtes pas le destinataire prévu, sachez qu'il est strictement interdit de conserver, de

divulguer ou de reproduire d'une manière quelconque son contenu. Veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur et supprimer cet envoi. Nous vous remercions de votre collaboration.

Contribuez au respect de l'environnement, n'imprimez ce courriel que si nécessaire.

Service des communications

Envoyé:

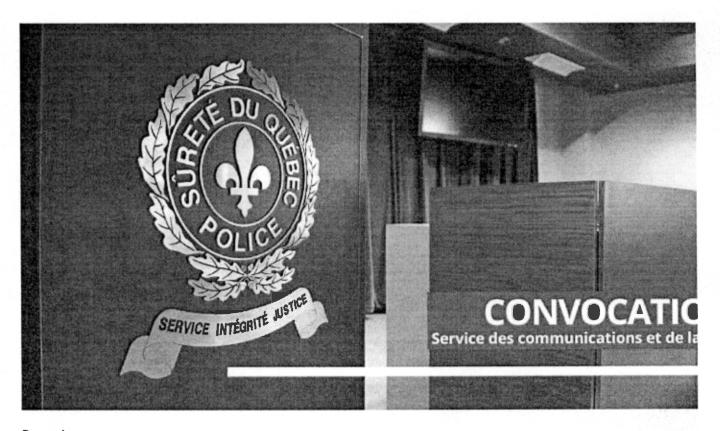
21 juillet 2020 16:13

Objet:

(RESTREINT) Convocation point de presse événement de St-Apollinaire

Pièces jointes:

Convocation\_20200721\_Recherches Saint-Apollinaire.doc



### Bonsoir,

Vous trouverez en pièce jointe à ce courriel, une convocation pour assister à un point de presse en lien avec les événements survenus à St-Apollinaire ces derniers jours.

Veuillez confirmer votre présence en répondant à ce courriel.

C'est un rendez-vous ce mercredi 22 juillet à 14h30 au Grand quartier général situé au 1701 rue Parthenais, Montréal.

Le Service des communications et de la prévention Sûreté du Québec



## CONVOCATION POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

### POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

### Objet : Convocation de presse – Enquête et recherches de Martin Carpentier

**Montréal, le 21 juillet 2020** – La Sûreté du Québec invite les représentants des médias à un point de presse au sujet des événements des derniers jours à Saint-Apollinaire.

Ce point de presse aura lieu :

Date :	Mercredi 22 juillet 2020
Heure :	14 h 30
Lieu :	Grand quartier général de la Sûreté du Québec, 1701, rue Parthenais, Montréal, H2K 3S7 Salle de relations avec les médias RC 40-4

L'inspecteur-chef Guy Lapointe, directeur des communications et des relations internationales, prendra la parole lors de ce point de presse.

Veuillez confirmer votre présence par courriel au sc@surete.qc.ca.

Notez qu'il n'y aura pas de sonorisation au point de presse.

-30-

Service des communications et de la prévention Sûreté du Québec Montréal – Grand quartier général 514 598-4848 www.sq.gouv.qc.ca

Dubé,Benoit

Envoyé:

21 juillet 2020 07:50

À:

Lapointe, Guy (2)

Objet:

TR: (RESTREINT)

Saint-Apolinaire

Pièces jointes:



### **Inspecteur Benoît Dubé**

Directeur adjoint
Direction des enquêtes criminelles
Sûreté du Québec
Bureau

Cellulaire

www.sq.gouv.qc.ca a a



ATTENTION: Ce courriel, y compris les fichiers joints, est à l'usage exclusif de la personne ou des personnes à qui il a été envoyé, et peut contenir des informations confidentielles ou juridiquement protégées. Si vous n'êtes pas le destinataire prévu, sachez qu'il est strictement interdit de conserver, de divulguer ou de reproduire d'une manière quelconque son contenu. Veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur et supprimer cet envoi. Nous vous remercions de votre collaboration.

Contribuez au respect de l'environnement, n'imprimez ce courriel que si nécessaire.

**De :** St-Germain,Claude **Envoyé :** 21 juillet 2020 06:33

À : Dubé,Benoit

Objet : FW: (RESTREINT) Saint-Apolinaire

Envoyé depuis mon téléphone intelligent Samsung Galaxy.

----- Message d'origine -----

De: "Lebrun, Nathalie"

Date: 20-07-20 10:17 p.m. (GMT-05:00)

À: "St-Germain, Claude"

Objet : (RESTREINT) Saint-Apolinaire

Bonsoir,

Je te joins d'autres cartes à partir dont une à partir des cartes envoyées par Dany et l'autre à partir de notre

logiciel.



### Nathalie Lebrun, sergente

Remplacante du coordonnateur de recherche

Sûreté du Québec

Bureau :

Cellulaire : Fax :

819-638-7411

www.sq.gouv.qc,ca



ATTENTION : Ce courriel, y compris les fichiers joints, est à l'usage exclusif de la personne ou des personnes à qui il a été envoyé, et peut contenir des informations confidentielles ou juridiquement protégées. Si vous n'êtes pas le destinataire prévu, sachez qu'il est strictement interdit de conserver, de divulguer ou de reproduire d'une manière quelconque son contenu. Veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur et supprimer cet envoi. Nous vous remercions de votre collaboration.

Contribuez au respect de l'environnement, n'imprimez ce courriel que sì nécessaire.

De: Dubé, Benoit Envoyé: 21 juillet 2020 19:37 À: Lafrenière, Dominique; Tremblay, Maxime; Lapointe, Guy (2) Cc: Lépine, Marc; Guertin, Sylvain; Stevens, Eric; Michaud, Christian; Pelletier, Jean-Pierre Objet: FW: (TRÈS SECRET) ST-APPOLLINAIRE - Disparition - Topo 23 Pièces jointes: ST-APPOLLINAIRE - Disparition -- Topo 23.doc Bonsoir, Voici le topo 23 relativement à l'enquête de meurtre, enlèvement et négligence criminelle causant la mort. Voici un résumé: Envoyé depuis mon téléphone intelligent Samsung Galaxy. ----- Message d'origine -----De: "Patenaude, Michel" Date: 20-07-21 7 h 34 p.m. (GMT-05:00) À: "Dubé, Benoit" Cc: "Robert, Martin" "Gélinas, Martin" "Bolduc, Stéphane" "Harvey, Éric" "Paradis, Jessica" Objet: (TRÈS SECRET) ST-APPOLLINAIRE - Disparition -266-200708-003 - Topo 23 Bonsoir, Voici le topo 23 relativement à l'enquête de meurtre, enlèvement et négligence criminelle causant la mort. Voici un résumé:



### Michel Patenaude, Capitaine

Responsable des opérations Service des enquêtes sur les crimes contre la personne Sûreté du Québec Cellulaire

www.sq.gouv.qc.ca



« Une organisation tournée vers l'avenir »

ATTENTION: Ce courriel, y compris les fichiers joints, est à l'usage exclusif de la personne ou des personnes à qui il a été envoyé, et peut contenir des informations confidentielles ou juridiquement protégées. Si vous n'êtes pas le destinataire prévu, sachez qu'il est strictement interdit de conserver, de divulguer ou de reproduire d'une manière quelconque son contenu. Veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur et supprimer cet envoi. Nous vous remercions de votre collaboration.

Contribuez au respect de l'environnement, n'imprimez ce courriel que si nécessaire.



### Le 2020-07-21

**Topo: 23** 

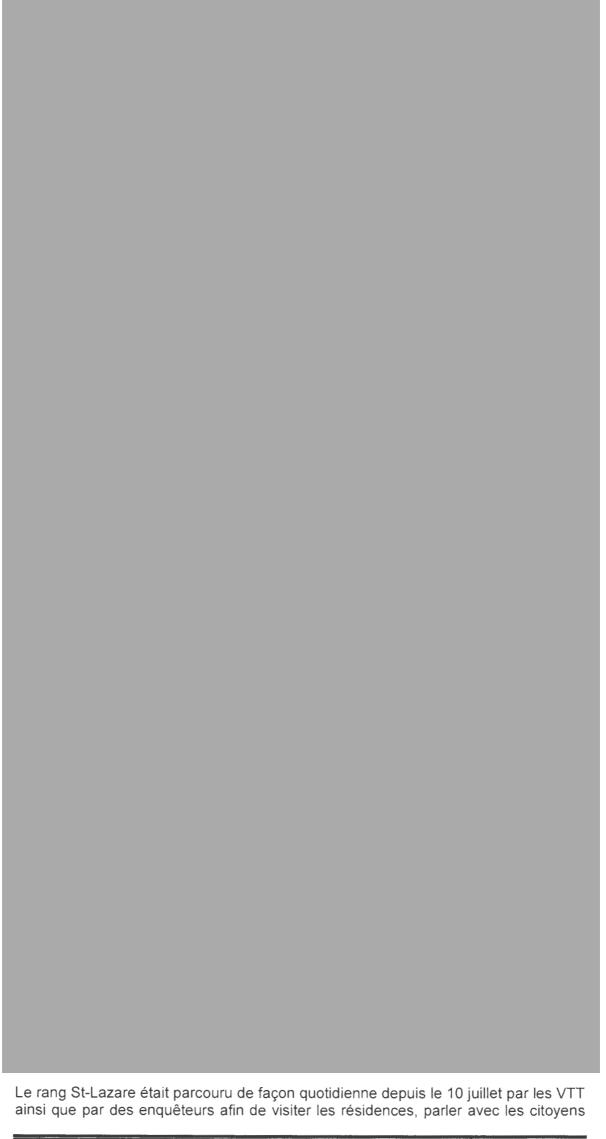
Date: 2020-07-09
Objet : Disparition / Enlèvement
A/s : Inspecteur Benoit Dubé
Rédigé par : Cpt Michel Patenaude
Dossier:
Suspect: Martin Carpentier
Victime : Carpentier, Norah Carpentier, Romy
Lieu : Autoroute 20 direction est km 288 St-Apollinaire
Unités de support : SECP, DECM-Québec, Enquêteur accident (niveau 4), Maîtrechien, Unité d'urgence, Surveillance physique, SPVQ, Agents de la Faune, etc.
Description et chronologie de l'évènement :
8 juillet 2020
Le 8 juillet 2020, vers 21h17, est survenu un accident sur l'autoroute 20 direction Est au km 288 à St-Apollinaire. Suite à l'impact, aucun conducteur ne fût retrouvé, ni aucun passager.
Des recherches terrestres sont alors en-
tamées.
Vers 23h10, les recherches terrestres se poursuivent toujours dans les environs de l'accident, maintenant en présence du Maître-chien et des pompiers.
Ensuite, des recherches plus vastes sont effectuées dans le voisinage et les commerces ouverts.

Vers 03h18, le Cpt Jean-Pierre Ouellet est sur place afin de coordonner les recherches terrestres.
Vers 03h39, l'autoroute 20 est fermée pour permettre le travail de l'enquêteur accident Niveau 4.
Vers 06h24, l'enquêteur contacte la Lt Annie Thériault pour expliquer la situation. Des démarches sont effectuées pour assister l'enquêteur.
Vers 08h00, le Lt François Giguère est contacté par la Lt Annie Thériault. Le dossier est pris en coordination par la Division des enquêtes sur les crimes majeurs (DECM) Québec.
Vers 9h40, un coordonnateur en enlèvement et disparition est avisé. Diverses démarches d'enquête et de validation additionnelles sont effectuées.
Topo no : 23

page 2

Vers 02h00, un enquêteur de la Division des enquêtes MRC (DEMRC) de Chaudières-Appalaches prend charge de l'enquête et

Vers 10h30, un poste de commandement (PC) est ouvert par la DECM et le Service des enquêtes sur les crimes contre la personne (SECP) est avisé de la situation.
Les décès des deux fillettes ont été constatés à au CH de Lévis. Le coroner est satisfait de l'identification.



et valider l'existence de caméra de surveillance.		
Re	cherches:	
	Au total, plus de 100 km2 ont été ratissés, par des policiers marcheurs, des	
	maîtres-chiens, des bénévoles, des véhicules tout-terrains (VTT), etc. De plus,	
	des drones, des hélicoptères, des avions thermiques ont été utilisé afin de couvrir un vaste périmètre aérien.	

- Plus de 1 000 signalements traités et analysés.

Médias :	

- Point de presse demain à 14h30;

Paradis, Jessica

Envoyé:

21 juillet 2020 10:03

À:

Tremblay, Guy (4)

Cc:

Goulet, André; Lapointe, Guy (2); Lafrenière, Dominique; Dubé, Benoit

Objet:

(RESTREINT) Fiche d'information - Carpentier St-Apollinaire

Pièces jointes:

Fiche d'information - Alerte Amber CARPENTIER.doc.docx: CARTE STATISTIQUE.PDF

### Bonjour,

Vous trouverez ci-joint une fiche d'information détaillant les circonstances entourant la découvertes du corps de Martin Carpentier ainsi que les différentes recherches effectuées à cet effet. Voici également une carte qui expose le territoire couvert lors des recherches

### Merci et bonne journée!



### **Jessica Paradis**

Conseillère
Direction des enquêtes criminelles
Sûreté du Québec
Cellulaire

www.sq.gouv.qc.ca



ATTENTION: Ce courriel, y compris les fichiers joints, est à l'usage exclusif de la personne ou des personnes à qui il a été envoyé, et peut contenir des informations confidentielles ou juridiquement protégées. Si vous n'êtes pas le destinataire prévu, sachez qu'îl est strictement interdit de conserver, de divulguer ou de reproduire d'une manière quelconque son contenu. Veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur et supprimer cet envoi. Nous vous remercions de votre collaboration.

Contribuez au respect de l'environnement, n'imprimez ce courriel que si nécessaire.



### FICHE D'INFORMATION

SUJET

Découverte du corps de Martin Carpentier

becouverte du corps de Martin eurpentier			
CONTEXTE/PROBLÉMATIQUE			
Le 20 juillet 2020, le corps de Martin Carpentier a été découvert , rang St-Lazare, mettant ainsi un terme aux recherches intensives menées dans le secteur de St-Apollinaire depuis le 9 juillet dernier.			
Rappelons que Martin Carpentier était recherché depuis le 8 juillet dernier, à la suite d'un accident survenu vers 21h25 sur l'autoroute 20 à St-Apollinaire. À l'arrivée des services d'urgence, le véhicule accidenté était inoccupé. Une alerte Amber a été déclenchée par la Sûreté du Québec le 9 juillet, laquelle a été levée le 11 juillet à la suite de la découverte des corps de Norah et Romy dans un boisé très dense,  Par la suite, les recherches et			
l'enquête se sont poursuivies afin de retrouver Martin Carpentier et de comprendre les circonstances de cet événement.			
<ul> <li>Pendant 11 jours, des recherches intensives ont été menées par la Sûreté dans un vaste secteur boisé de St-Apollinaire.</li> </ul>			
<ul> <li>Au total, plus de 100 km² ont été ratissés, par des policiers marcheurs, des maîtres-chiens, des bénévoles, des véhicules tout-terrains (VTT), etc. De plus, des drones, des hélicoptères, des avions thermiques ont été utilisé afin de couvrir un vaste périmètre aérien.</li> </ul>			
o 720 chalets du secteur ont été vérifiés par les policiers;			
<ul> <li>La collaboration des résidents du secteur a également été sollicitée afin qu'ils vérifient toutes leurs dépendances, telles que les roulottes, les chalets, les cabanes à sucre, etc.;</li> </ul>			
<ul> <li>Des validations quant à l'existence de caméras de surveillance résidentielles, commerciales et de chasse ont également été effectuées pour visionnement, le cas échant.</li> </ul>			
La Sûreté poursuivra son enquête au cours des prochains jours.			

Préparé par JP Grande fonction des enquêtes criminelles

Date: 2020-07-21

Service des communications

Envoyé:

21 juillet 2020 16:06

Objet:

(RESTREINT) Point de presse au sujet des événements à Saint-Apollinaire

### Point de presse au sujet des événements survenus à Saint-Apollinaire

Pour faire suite aux événements survenus dans les derniers jours à Saint-Apollinaire, les représentants des médias sont convoqués demain à 14 h 30 au Grand quartier général à Montréal pour assister à un point de presse. L'inspecteur-chef Guy Lapointe y prendra la parole.

Le Service des communications et de la prévention

De:

Dubé,Benoit

Envoyé:

21 juillet 2020 07:48

À:

Lapointe, Guy (2)

Objet:

TR: (RESTREINT) Rapport d'autopsie

Pièces jointes:



## Inspecteur Benoît Dubé

Directeur adjoint
Direction des enquêtes criminelles
Sûreté du Ouébec
Bureau
Cellulaire

www.sq.qouv.qc.ca 📮 🛍 🔈



ATTENTION: Ce courriel, y compris les fichiers joints, est à l'usage exclusif de la personne ou des personnes à qui il a été envoyé, et peut contenir des informations confidentielles ou juridiquement protégées. Si vous n'êtes pas le destinataire prévu, sachez qu'il est strictement interdit de conserver, de divulguer ou de reproduire d'une manière quelconque son contenu. Veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur et supprimer cet envoi. Nous vous remercions de votre collaboration.

Contribuez au respect de l'environnement, n'imprimez ce courriel que si nécessaire.

De: Robert, Martin

Envoyé: 21 juillet 2020 07:46

À : Dubé,Benoit

; Patenaude, Michel

; Robert, Martin

Objet: (RESTREINT) Rapport d'autopsie

PVI - Rapport d'autopsie



#### **Martin Robert, Lieutenant**

Responsable de division Service des enquêtes sur les crimes contre la personne Sûreté du Québec

Bureau

Cellulaire

www.sq.gouv.qc.ca



ATTENTION : Ce courriel, y compris les fichiers joints, est à l'usage exclusif de la personne ou des personnes à qui il a été envoyé, et peut contenir des informations confidentielles ou juridiquement protégées. Si vous n'êtes pas le destinataire prévu, sachez qu'il est strictement interdit de conserver, de divulguer ou de reproduire d'une manière quelconque son contenu. Veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur et supprimer cet envoi. Nous vous remercions de votre collaboration.

Contribuez au respect de l'environnement, n'imprimez ce courriel que si nécessaire.

De:

Dubé,Benoit

Envoyé:

21 juillet 2020 07:51

À:

Lapointe, Guy (2)

Objet:

TR: (RESTREINT) Saint-Apolinaire

Pièces jointes:

DLO.pdf; DLO2.pdf



### **Inspecteur Benoît Dubé**

Directeur adjoint Direction des enquêtes criminelles Sûreté du Québec Bureau 514 596-3626 Cellulaire

www.sq.gouv.qc.ca @ @ &



ATTENTION: Ce courriel, y compris les fichiers joints, est à l'usage exclusif de la personne ou des personnes à qui il a été envoyé, et peut contenir des informations confidentielles ou juridiquement protégées. Si vous n'êtes pas le destinataire prévu, sachez qu'il est strictement interdit de conserver, de divulguer ou de reproduire d'une manière quelconque son contenu. Veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur et supprimer cet envoi. Nous vous remercions de votre collaboration.

Contribuez au respect de l'environnement, n'imprimez ce courriel que si nécessaire.

De: St-Germain, Claude

Envoyé: 21 juillet 2020 06:34

À : Dubé,Benoit

Objet: FW: (RESTREINT) Saint-Apolinaire

Envoyé depuis mon téléphone intelligent Samsung Galaxy.

----- Message d'origine -----

De: "Lebrun, Nathalie"

Date: 20-07-20 9:33 p.m. (GMT-05:00)

À: "St-Germain, Claude"

Objet: (RESTREINT) Saint-Apolinaire

Bonsoir Claude,

Je te laisse regarder cela et si tu as des questions, n'hésites pas à me téléphoner.

J'ai fait ce que j'ai pu car je ne suis pas capable d'accéder au dossier original.

Espérant le tout conforme, bonne fin de soirée,



#### Nathalie Lebrun, sergente

Remplacante du coordonnateur de recherche

Sûreté du Québec

Bureau : Cellulaire :

Fax:

819-638-7411

www.sq.qouv.qc.ca



ATTENTION: Ce courriel, y compris les fichiers joints, est à l'usage exclusif de la personne ou des personnes à qui il a été envoyé, et peut contenir des informations confidentielles ou juridiquement protégées. Si vous n'êtes pas le destinataire prévu, sachez qu'il est strictement interdit de conserver, de divulguer ou de reproduire d'une manière quelconque son contenu. Veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur et supprimer cet envoi. Nous vous remercions de votre collaboration.

Contribuez au respect de l'environnement, n'imprimez ce courriel que si nécessaire.

De:

Service des communications

Envoyé:

22 juillet 2020 16:33

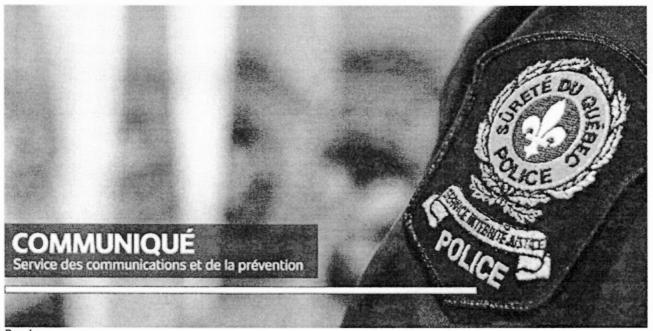
Objet:

(RESTREINT) État de situation des événements de St-Apollinaire

Pièces jointes:

Communiqué\_20200722\_Enquête\_MartinCarpentier.doc; Inspecteur-chef Lapointe

200722.jpg



Bonjour,

Vous trouverez en pièce jointe à ce courriel, un communiqué faisant un état de la situation des événements survenus à St-Apollinaire ces derniers jours.

Ce document résume les éléments importants annoncés par l'Inspecteur-chef Guy Lapointe lors du point de presse ayant eu lieu à 14h30 aujourd'hui.

Cordialement.

Le Service des communications et de la prévention Sûreté du Québec



# Communiqué de presse

#### POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

# État de situation sur les événements à Saint-Apollinaire - Martin Carpentier

**Montréal, le 22 juillet 2020** – La Sûreté du Québec a fait le point cet après-midi sur son enquête au sujet de Martin Carpentier, qui était recherché à la suite du déclenchement de l'Alerte Amber dans le secteur de Saint-Apollinaire.

Le 20 juillet, le corps d'un homme a été trouvé en soirée dans le secteur de Saint-Apollinaire et nous confirmons qu'il s'agit bel et bien de celui de Martin Carpentier. Considérant qu'il a été formellement identifié et que notre enquête tend à démontrer qu'il n'y avait pas participation d'une tierce personne à ces événements, l'enquête criminelle est terminée. Nous continuerons cependant à collaborer à celle du Bureau du coroner.

# L'enquête tend à démontrer que :

- La sortie de route survenue le 8 juillet sur l'autoroute 20 à la hauteur de Saint-Apollinaire ne serait pas un geste délibéré, ni prémédité. Nous ne connaissons pas l'état d'esprit de Martin Carpentier à cet instant précis, mais cette embardée pourrait être l'élément déclencheur quant à son comportement dans la suite des événements.
- Martin Carpentier aurait quitté les lieux de l'embardée accompagné des deux filles pour se rendre dans un secteur boisé et se serait introduit dans la dépendance d'une roulotte.
- Bien qu'elles ont été blessées lors de l'embardée, ce n'est pas ce qui aurait causé le décès des deux filles. Elles auraient été tuées par le suspect avec un objet contondant.
- L'individu aurait par la suite marché plus de trois kilomètres du lieu où ont été trouvés les corps des filles et il se serait enlevé la vie.
- La séquence des événements se serait produite sur une courte période de temps, contemporaine à l'embardée. L'enquête démontre que le drame était terminé au matin du 9 juillet.

Rappelons que les recherches pour localiser le suspect ont impliqué la participation de plusieurs policiers et de plusieurs unités spécialisées et partenaires, tels que les maîtres de chiens, des marcheurs et de la recherche aérienne. De plus, soulignons que plus de 1000 signalements ont été validés et que plus de 700 propriétés ont fait l'objet de vérifications au cours de cette enquête.

Le Bureau du coroner poursuivra son investigation au sujet de ces décès. Par respect pour celle-ci, la Sûreté du Québec n'émettra aucun autre commentaire sur ce dossier.

-30-

Service des communications et de la prévention Sûreté du Québec Montréal – Grand quartier général 514 598-4848 www.sq.gouv.qc.ca De: Envoyé: Gauthier,Richard 22 juillet 2020 12:28 Lapointe,Guy (2)

Objet:

À:

(RESTREINT) Point de presse - Plan de match

Voici les grandes lignes qui seront abordées dans le point de presse de cet après-midi :

- Les raisons pour lesquelles le point de presse à lieu 2 jours après la découverte du corps :
  - Enjeu d'identification formelle du corps;
  - o Certaines démarches d'enquête à compléter;
  - Nécessité de rencontrer la famille au préalable
- Beaucoup de questions, peu de réponses. Nous devons nous en tenir aux faits.
- Confirmation de l'identité du corps;
- Bref retour sur la séquence de l'évènement, selon ce que l'enquête tend à démontrer :
  - o 4 principaux moments
    - L'embardée avec le véhicule;
      - o Geste non délibéré ni prémédité;
      - o Point de bascule suite à l'embardée;
      - o État d'esprit du suspect, ses motivations Travail du coroner maintenant.
    - L'introduction dans la dépendance d'une roulotte;
      - o ADN mets le suspect sur place;
    - Le décès des fillettes:
      - o Le double meurtre Blessures dans l'embardée vs la cause du décès;
    - Le suicide du suspect;
    - La vitesse à laquelle tout s'est joué:
- Bref retour sur les démarches d'enquête et de recherches effectuées :
- En conclusion, on ne peut pas être satisfait dans la mesure où trois personnes ont perdues la vie, mais on a le sentiment que tout ce qui pouvait être fait a été fait.



#### **Richard Gauthier**

Directeur adjoint
Direction des communications et des relations internationales
Sûreté du Québec
Bureau
www.sq.qouv.qc.ca



ATTENTION : Ce courriel, y compris les fichiers joints, est à l'usage exclusif de la personne ou des personnes à qui il a été envoyé, et peut contenir des informations confidentielles ou juridiquement protégées. Si vous n'êtes pas le destinataire prévu, sachez qu'il est strictement interdit de conserver, de divulguer ou de reproduire d'une manière quelconque son contenu. Veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur et supprimer cet envoi. Nous vous remercions de votre collaboration.

Contribuez au respect de l'environnement, n'imprimez ce courriel que si nécessaire.

De: Mathieu, Ann Envoyé: 22 juillet 2020 16:09 À: Lapointe, Guy (2) Cc:

Bilodeau, Audrey-Anne

Objet: TR: (RESTREINT) TR: Martin Carpentier

De: Trahan, Danièle

Envoyé: 22 juillet 2020 15:56

À: Mathieu, Ann

Objet: (RESTREINT) TR: Martin Carpentier

De:

Envoyé: 22 juillet 2020 15:41

À: Service des communications < sc@surete.qc.ca>

**Objet:** Martin Carpentier

ATTENTION : Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime.

Bonjour,

La question n'a pas été posée au point de presse et ça n'a pas été mentionné par M. Lapointe :

Martin Carpentier avait-il les capacités affaiblies au moment de l'accident? Une analyse toxicologique a eu lieu/aura lieu/est possible?

Merci,

De:

Boudreault, Isabelle

Envoyé:

23 juillet 2020 12:07

À:

Abel-Normandin, Liette; Lapointe, Guy (2)

**Objet:** 

FW: (CONFIDENTIEL) Retrait - Pour commentaires N/Réf : 2007 329: Coûts reliés aux

recherches pour retrouver Romy, Norah et Martin Carpentier.

Pièces jointes:

2007 329\_Demande.pdf; 2007 329\_Réponse.pdf

#### Isabelle Boudreault

Envoyé depuis mon téléphone intelligent Samsung Galaxy.

----- Message d'origine -----

De: "Cadeschi, Dana-Cristina"

Date: 20-07-23 9 h 41 a.m. (GMT-05:00)

À: "Boudreault, Isabelle" Cc: "Roy, Émilie (2)"

Objet : (CONFIDENTIEL) Retrait - Pour commentaires N/Réf : 2007 329: Coûts reliés aux recherches pour retrouver Romy, Norah et Martin Carpentier.

Salut Isabelle,

Considérant les derniers développements dans ce dossier à l'effet que l'enquêté est close et que nous avons reçu une autre demande d'accès en lien avec le même sujet, nous allons communiquer avec le contributeur pour nous fournir les documents demandés.

Merci donc d'annuler cette demande.

Bonne journée.

Dana

De: Cadeschi, Dana-Cristina Envoyé: 21 juillet 2020 10:33

À : Boudreault, Isabelle Cc : Roy, Émilie (2)

Objet: (CONFIDENTIEL) Pour commentaires N/Réf: 2007 329: Coûts reliés aux recherches pour retrouver Romy, Norah

et Martin Carpentier.

Salut Isabelle,

Je te soumets pour commentaires un projet de réponse.

#### Merci.



#### Dana Cristina Cadeschi

Chef du Service de l'accès et de la protection de l'information Direction des services institutionnels Sûreté du Québec

Bureau : Cellulaire :

www.sq.gouv.qc.ca



**CONFIDENTIALITÉ:** Les informations contenues dans ce message, y compris les pièces jointes, sont privilégiées et confidentielles. Si vous n'êtes pas le destinataire prévu, sachez qu'il est strictement interdit de conserver, de divulguer ou de reproduire d'une manière quelconque son contenu. Veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur et supprimer définitivement cet envoi.

Contribuez au respect de l'environnement, n'imprimez ce courriel que si nécessaire.

ATTENTION : Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime.

Bonjour,

En vertu du premier alinéa de l'article 9 de Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, je désire obtenir :

- Tout document permettant de connaître le coût global des recherches menées dans Lotbinière pour retrouver Romy, Norah et Martin Carpentier entre le 9 et le 18 juillet 2020 ;
- Tout document, communication, courriel, texto permettant de connaître en détails les effectifs déployés sur le terrain pour les recherches le 8 juillet et dans la journée du 9 juillet avant le déclenchement de l'alerte Amber;
- Tout document permettant de connaître le coût total pour les heures supplémentaires lors des recherches menées dans Lotbinière pour retrouver Romy, Norah et Martin Carpentier entre le 8 et le 18 juillet 2020 ;
- Tout document, communication, courriel, textos, contrats avec les forces armées canadiennes permettant de connaître les coûts associés à leur participation aux recherches :
- Tout document, communication, courriel, textos, contrats avec Transports Canada permettant de connaître les coûts associés à leur participation pour l'aide demandée par la SQ lors de ces recherches.

Merci et agréable journée,	



### GRAND QUARTIER GÉNÉRAL

Service de l'accès et de la protection de l'information 1701, rue Parthenais, UO 1510 Montréal (Québec) H2K 3S7

Notre référence : 2007 329

Le XX juillet 2020

OBJET:

Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant les coûts reliés aux recherches pour retrouver Romy, Norah et Martin Carpentier.

Madame,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 20 juillet 2020, visant à obtenir différents renseignements en lien avec les effectifs policiers et les coûts globaux des recherches menées dans Lotbinière pour retrouver Romy, Norah et Martin Carpentier entre le 9 et le 18 juillet 2020.

Toutefois, nous ne pouvons vous communiquer les renseignements demandés, car leur divulgation serait susceptible d'entraver l'enquête policière en cours, et ce, en raison de la restriction prévue à l'article 28<sup>(2)</sup> de la *Loi sur l'accès*.

Vous trouverez, ci-joint, l'article de loi et l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la Loi sur l'accès.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Émilie Roy Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels

Article 53 - Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

- 1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;
- 2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.
- **Article 54** Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

#### Consentement

**Article 59 –** Un organisme public ne peut communiquer un renseignement personnel sans le consentement de la personne concernée.

#### Exception

Toutefois, il peut communiquer un tel renseignement sans le consentement de cette personne, dans les cas et aux strictes conditions qui suivent :

- 1° au procureur de cet organisme si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi que cet organisme est chargé d'appliquer, ou au Directeur des poursuites criminelles et pénales si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec.
- 2° au procureur de cet organisme, ou au Procureur général lorsqu'il agit comme procureur de cet organisme, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une procédure judiciaire autre qu'une procédure visée dans le paragraphe 1°.
- $3^{\circ}$  à un organisme qui, en vertu de la loi est chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec.
- $4^{\circ}$  à une personne à qui cette communication doit être faite en raison d'une situation d'urgence mettant en danger la vie, la santé ou la sécurité de la personne concernée.
- 5° à une personne qui est autorisée par la Commission d'accès à l'information, conformément à l'art. 125, à utiliser ce renseignement à des fins d'étude, de recherche ou de statistique.
- 6° (paragraphe abrogé);
- 7° (paragraphe abrogé).
- 8° à une personne ou à un organisme, conformément aux articles 61, 66, 67, 67.1, 67.2, 68 et 68.1;
- 9° à une personne impliquée dans un évènement ayant fait l'objet d'un rapport par un corps de police ou par une personne ou un organisme agissant en application d'une loi qui exige un rapport de même nature, lorsqu'il s'agit d'un renseignement sur l'identité de toute autre personne qui a été impliquée dans cet évènement, sauf s'il s'agit d'un témoin, d'un dénonciateur ou d'une personne dont la santé ou la sécurité serait susceptible d'être mise en péril par la communication d'un tel renseignement.

**Article 28 -** Un organisme public doit refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement contenu dans un document qu'il détient dans l'exercice d'une fonction, prévue par la loi, de prévention, de détection ou de répression du crime ou des infractions aux lois ou dans l'exercice d'une collaboration, à cette fin, avec une personne ou un organisme chargé d'une telle fonction, lorsque sa divulgation serait susceptible:

- 1° d'entraver le déroulement d'une procédure devant une personne ou un organisme exerçant des fonctions juridictionnelles;
- 2° d'entraver une enquête à venir, en cours ou sujette à réouverture;
- 3° de révéler une méthode d'enquête, une source confidentielle d'information, un programme ou un plan d'action destiné à prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois;
- 4° de mettre en péril la sécurité d'une personne;
- 5° de causer un préjudice à une personne qui est l'auteur du renseignement ou qui en est l'objet;
- 6° de révéler les composantes d'un système de communication destiné à l'usage d'une personne chargée d'assurer l'observation de la loi;
- 7° de révéler un renseignement transmis à titre confidentiel par un corps de police ayant compétence hors du Québec;
- 8° de favoriser l'évasion d'un détenu; ou
- 9° de porter atteinte au droit d'une personne à une audition impartiale de sa cause.

Renseignement obtenu par un service de sécurité interne.

Il en est de même pour un organisme public, que le gouvernement peut désigner par règlement conformément aux normes qui y sont prévues, à l'égard d'un renseignement que cet organisme a obtenu par son service de sécurité interne, dans le cadre d'une enquête faite par ce service et ayant pour objet de prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois, susceptibles d'être commis ou commis au sein de l'organisme par ses membres, ceux de son conseil d'administration ou de son personnel ou par ceux de ses agents ou mandataires, lorsque sa divulgation serait susceptible d'avoir l'un des effets mentionnés aux paragraphes 1° à 9° du premier alinéa.

**Article 29 –** Un organisme public doit refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement portant sur une méthode ou une arme susceptible d'être utilisée pour commettre un crime ou une infraction à une loi.

### Sécurité.

Il doit aussi refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement dont la divulgation aurait pour effet de réduire l'efficacité d'un programme, d'un plan d'action ou d'un dispositif de sécurité destiné à la protection d'un bien ou d'une personne.

#### Article 57 - Les renseignements personnels suivants ont un caractère public:

- 1° le nom, le titre, la fonction, la classification, le traitement, l'adresse et le numéro de téléphone du lieu de travail d'un membre d'un organisme public, de son conseil d'administration ou de son personnel de direction et, dans le cas d'un ministère, d'un sous-ministre, de ses adjoints et de son personnel d'encadrement;
- 2° le nom, le titre, la fonction, l'adresse et le numéro de téléphone du lieu de travail et la classification, y compris l'échelle de traitement rattachée à cette classification, d'un membre du personnel d'un organisme public;
- 3° un renseignement concernant une personne en sa qualité de partie à un contrat de services conclu avec un organisme public, ainsi que les conditions de ce contrat;
- 4° le nom et l'adresse d'une personne qui bénéficie d'un avantage économique conféré par un organisme public en vertu d'un pouvoir discrétionnaire et tout renseignement sur la nature de cet avantage;
- 5° le nom et l'adresse de l'établissement du titulaire d'un permis délivré par un organisme public et dont la détention est requise en vertu de la loi pour exercer une activité ou une profession ou pour exploiter un commerce.

#### Exception.

Toutefois, les renseignements personnels prévus au premier alinéa n'ont pas un caractère public si leur divulgation est de nature à nuire ou à entraver le travail d'un organisme qui, en vertu de la loi, est chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime. De même, les renseignements personnels visés aux paragraphes 3° et 4° du premier alinéa n'ont pas un caractère public dans la mesure où la communication de cette information révélerait un renseignement dont la communication doit ou peut être refusée en vertu de la section II du chapitre II.

### Restriction.

En outre, les renseignements personnels prévus au paragraphe 2° ne peuvent avoir pour effet de révéler le traitement d'un membre du personnel d'un organisme public.

#### **AVIS DE RECOURS**

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

## Révision par la Commission d'accès à l'information

a) Pouvoir: L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante:

**Québec** Siège social Tél.: 418 528-7741 Télécopieur: 418 529-3102

525, boulevard René-Lévesque-Est

Bureau 2.36

Québec (Québec) G1R 5S9

Montréal 500, boulevard René-Lévesque Ouest Tél.: 514 873-4196 Télécopieur: 514 844-6170

Bureau 18.200

Montréal (Québec) H2Z 1W7

Téléphone sans frais pour les deux bureaux : Tél. : 1 888 528-7741

cai.communications@cai.gouv.qc.ca

b) Motifs: Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais: Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

#### Appel devant la Cour du Québec

- a) Pouvoir: L'article 147 de la Loi édicte qu'une personne directement intéressée peut porter la décision de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec, sur toute question de droit ou de compétence. Cet appel ne peut toutefois être porté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec. Ce juge accorde la permission s'il est d'avis qu'il s'agit d'une question qui devrait être examinée en appel.
- b) Délais et frais: L'article 149 de la Loi prévoit que la requête pour permission d'appeler doit être déposée au greffe de la Cour du Québec, à Montréal ou à Québec, dans les 30 jours de la décision, après avis aux parties et à la Commission d'accès à l'information. Les frais de cette demande sont à la discrétion du juge.
- c) Procédure: L'appel est formé, selon l'article 150 de la Loi, par le dépôt auprès de la Commission d'accès à l'information d'un avis à cet effet signifié aux parties, dans les 10 jours qui suivant la date de la décision qui l'autorise. Le dépôt de cet avis tient lieu de signification à la Commission d'accès à l'information.

#### Délai prescrit pour le traitement des demandes

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1)

**Article 46.** Le responsable doit donner à la personne qui lui a fait une demande écrite un avis de la date de la réception de sa demande.

Contenu.

Cet avis est écrit; il indique les délais prescrits pour donner suite à la demande et l'effet que la présente loi attache au défaut, par le responsable, de les respecter. Il informe, en outre, le requérant du recours en révision prévu à la section III du chapitre IV.

**Article 47.** Le responsable doit, avec diligence et au plus tard dans les vingt jours qui suivent la date de la réception d'une demande:

- 1° donner accès au document, lequel peut alors être accompagné d'informations sur les circonstances dans lesquelles il a été produit;
- 1.1° donner accès au document par des mesures d'accommodement raisonnables lorsque le requérant est une personne handicapée;
- 2° informer le requérant des conditions particulières auxquelles l'accès est soumis, le cas échéant;
- 3° informer le requérant que l'organisme ne détient pas le document demandé ou que l'accès ne peut lui y être donné en tout ou en partie;
- 4° informer le requérant que sa demande relève davantage de la compétence d'un autre organisme ou est relative à un document produit par un autre organisme ou pour son compte;
- 5° informer le requérant que l'existence des renseignements demandés ne peut être confirmée;
- 6° informer le requérant qu'il s'agit d'un document auquel le chapitre II de la présente loi ne s'applique pas en vertu du deuxième alinéa de l'article 9;
- 7° informer le requérant que le tiers concerné par la demande ne peut être avisé par courrier et qu'il le sera par avis public;
- 8° informer le requérant que l'organisme demande à la Commission de ne pas tenir compte de sa demande conformément à l'article 137.1.

Traitement de la demande.

Si le traitement de la demande dans le délai prévu par le premier alinéa ne lui paraît pas possible sans nuire au déroulement normal des activités de l'organisme public, le responsable peut, avant l'expiration de ce délai, le prolonger d'une période n'excédant pas 10 jours. Il doit alors en donner avis au requérant par courrier dans le délai prévu par le premier alinéa.

Article 97. Le responsable doit donner au requérant un avis de la date de la réception de sa demande.

Contenu.

Cet avis est écrit; il indique les délais prescrits pour donner suite à la demande et l'effet que cette loi attache au défaut, par le responsable, de les respecter. En outre, il informe le requérant du recours en révision prévu par la section III du chapitre IV.

**Article 98.** Le responsable doit donner suite à une demande de communication ou de rectification avec diligence et au plus tard dans les vingt jours qui suivent la date de sa réception.

Délai prolongé.

Si le traitement de la demande dans le délai prévu par le premier alinéa ne lui paraît pas possible sans nuire au déroulement normal des activités de l'organisme public, le responsable peut, avant l'expiration de ce délai, le prolonger d'une période n'excédant pas dix jours. Il doit alors en donner avis au requérant, par courrier, dans le délai prévu au premier alinéa.

**Article 102.** À défaut de répondre à une demande dans les délais applicables, le responsable est réputé avoir refusé d'y accéder et ce défaut donne ouverture au recours en révision prévu par la section III du chapitre IV, comme s'il s'agissait d'un refus d'accéder à la demande.

**De:** MARIE-PIER Bouchard <marie-pier.bouchard@radio-canada.ca>

**Envoyé:** 5 juillet 2021 17:09

À: ...D00 Ser Accès documents protection renseignements personnels

**Objet:** Demande d'accès échanges courriels - Radio-Canada

ATTENTION : Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime.

Bonjour,

En vertu du premier alinéa de l'article 9 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, je vous demande de me transmettre tout échange de courriels impliquant l'adresse <u>guy.lapointe.2@surete.qc.ca</u> entre le 10 et le 24 juillet 2020.

Bonne journée,

# Marie-Pier Bouchard

Journaliste Radio-Canada Québec (418) 953-3815





